



**HARAS  
NATIONAL  
HENNEBONT**  
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 056-200008696-20211217-DEL\_20219-DE

**Objet de la Délibération**

**RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DU COMITE SYNDICAL**

\_\_\_\_\_  
**Séance Publique du 14 décembre 2021**  
\_\_\_\_\_

Suite à la convocation en date du 6 décembre 2021, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

**Etaient présents :**

Gaëlle LE STRADIC, Anne JEHANNO, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Lydie LE PABIC, Claudine CORPART

**Absents excusés:**

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Aurélie MARTORELL, Stéphane LOHEZIC, Fabrice LEBRETON

## SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

### SEANCE DU COMITE DU 14 DECEMBRE 2021

#### RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoit la présentation aux assemblées délibérantes des collectivités locales et des EPCI, d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, il comporte en outre des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Le syndicat mixte du Haras National d'Hennebont, en tant que syndicat mixte ouvert applique ces mêmes règles par renvoi de l'article L 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l'article L 2313-1 du CGCT.

Le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il sera mis à la disposition du public, au siège du syndicat, dans les 15 jours suivant la tenue du débat au comité syndical et sera transmis aux collectivités membres dans ce même délai de 15 jours.

**LE COMITE**, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5722-1, L 2313-1,

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires 2022 annexé,

Article unique :

**PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2022 du budget, sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**



**André HARTEREAU**

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

---

La conduite de l'année 2021 a été complexe à plusieurs titres.

- **le contexte sanitaire encore compliqué** : les évènements sportifs ou culturels programmés au printemps ont été annulés pour la seconde année consécutive. Troublées par le confinement en début d'année 2021, les activités professionnelles au sein du Haras ont été néanmoins maintenues à minima et les évènements accueillant du public ont pu reprendre dès le mois de mai dans le respect des mesures sanitaires.
- **La gestion du calendrier des instances** rendu difficile par la succession d'échéances électorales : le Syndicat Mixte aura renouvelé en 15 mois la totalité de ses élus. Le rythme de réunions nécessaires au fonctionnement normal du Syndicat Mixte n'a pu être maintenu. Les échéances essentielles ont été préservées (DOB en décembre 2020 et vote du budget en février 2021). Le Bureau du Syndicat Mixte et son Comité sont de nouveau opérationnels depuis le 17 octobre 2021, date d'installation des nouveaux membres et d'élection des deux vice-présidentes.

Néanmoins, malgré ce contexte, le Syndicat Mixte a poursuivi les objectifs fixés et a connu une année d'une densité exceptionnelle :

- **le calendrier sportif et évènementiel** était inédit par son volume et sa diversité. Il a permis d'accueillir de nombreux concours dès le mois de mai et a été tenu dans le respect des mesures sanitaires gouvernementales et FFE (contrôle des Pass sanitaires pour tous les compétiteurs ou visiteurs accédant au site). Le Haras a notamment accueilli les 2 Championnats de Bretagne Saut d'Obstacles et Dressage (Amateurs, Clubs et Professionnels), le Jump'in Breizh qui s'inscrit comme l'un des rendez-vous estivaux majeurs du CSO en Bretagne, le concours National d'Equitation de Travail, un concours poneys, des concours d'élevages...

A noter que pour la première fois, conformément aux objectifs affichés, s'est tenu un Concours Complet d'Equitation. Cette discipline nécessite une logistique lourde et la création d'un parcours de cross. Le travail et les investissements réalisés par le Syndicat Mixte en ce sens (avec le soutien du Fond Eperon pour 60K€HT), ont permis d'accueillir 200 cavaliers les 30 et 31 octobre.

Le travail va se poursuivre pour qualifier l'organisation d'une telle épreuve et viser un niveau pro-élite sur cette discipline.

Un bilan sportif global très positif donc qui positionne le Haras National d'Hennebont comme un site incontournable de l'équitation sportive en Bretagne et un soutien à la filière et aux clubs. Les concours ont permis d'accueillir plus de 4500 cavaliers depuis la reprise des concours en mai 2021. Des milliers de spectateurs ont ainsi pu accéder au site pour assister aux différentes épreuves. Cette activité contribue à l'économie directe du Syndicat Mixte et génère une activité économique indirecte qui rayonne sur le territoire (restauration, nuitées, achats divers...)

L'année 2021 se clôturera avec les 10 ans du Marché de Noël du Haras qui rassemblera au sein des écuries 80 stands d'artisans créateurs. Un évènement qui attire à lui seul plus de 10 000 visiteurs sur 2 jours.

Pour information, la programmation culturelle portée par la Sellor a connu une belle saison malgré les contraintes sanitaires. La tendance est autour de 15 % d'augmentation par rapport à la fréquentation 2020.

Cette année, 35 spectacles de Noël sont proposés pour une jauge globale de 21 000 spectateurs !

- **La maintenance du Patrimoine et les travaux et études engagés** : sur ce volet, l'année 2021 a été également très dense avec les actions suivantes qui ont été conduites :
  - Maintenance courante du patrimoine bâti et arboré : plomberie, maçonnerie, peinture, électricité...
  - Réalisation de 2 gués pour l'aménagement d'un parcours de cross
  - Travaux d'agencement et de rénovation de l'écurie 2 en vue du nouveau parcours de visite porté par Lorient Agglomération
  - Poursuite du travail avec la MOE pour la rénovation de l'écurie 7 (architecte du patrimoine)
  - Suivi des travaux de l'écurie 1 et de l'étude énergétique en lien avec Lorient Agglomération  
../..
  
- **Conduite de projets innovants** :
  - Assistance à maîtrise d'Ouvrage pour le compte du Département du Finistère dans le cadre du marché de prestation de service d'Eco-garderie
  - Etude de faisabilité d'une brigade montée de territoire : test et réalisation d'un dossier de préfiguration opérationnel et économique
  - Etude en cours de création d'une Ecole Nationale du cheval de territoire au Haras National d'Hennebont (en lien avec la Société National des Chevaux de Travail et France Energie Animale)  
../ ..
  
- **Des projets de développement proposés** :
  - La rénovation de l'écurie 7
  - Le lancement d'un projet structurant d'aménagement des infrastructures équestres

L'orientation de l'année 2022 traduit la volonté de poursuivre les projets structurants et stratégiques pour le Haras. Un projet de schéma de développement avec différents scénarios sera présenté aux élus du Comité Syndical lors de la séance du 14 décembre 2021.

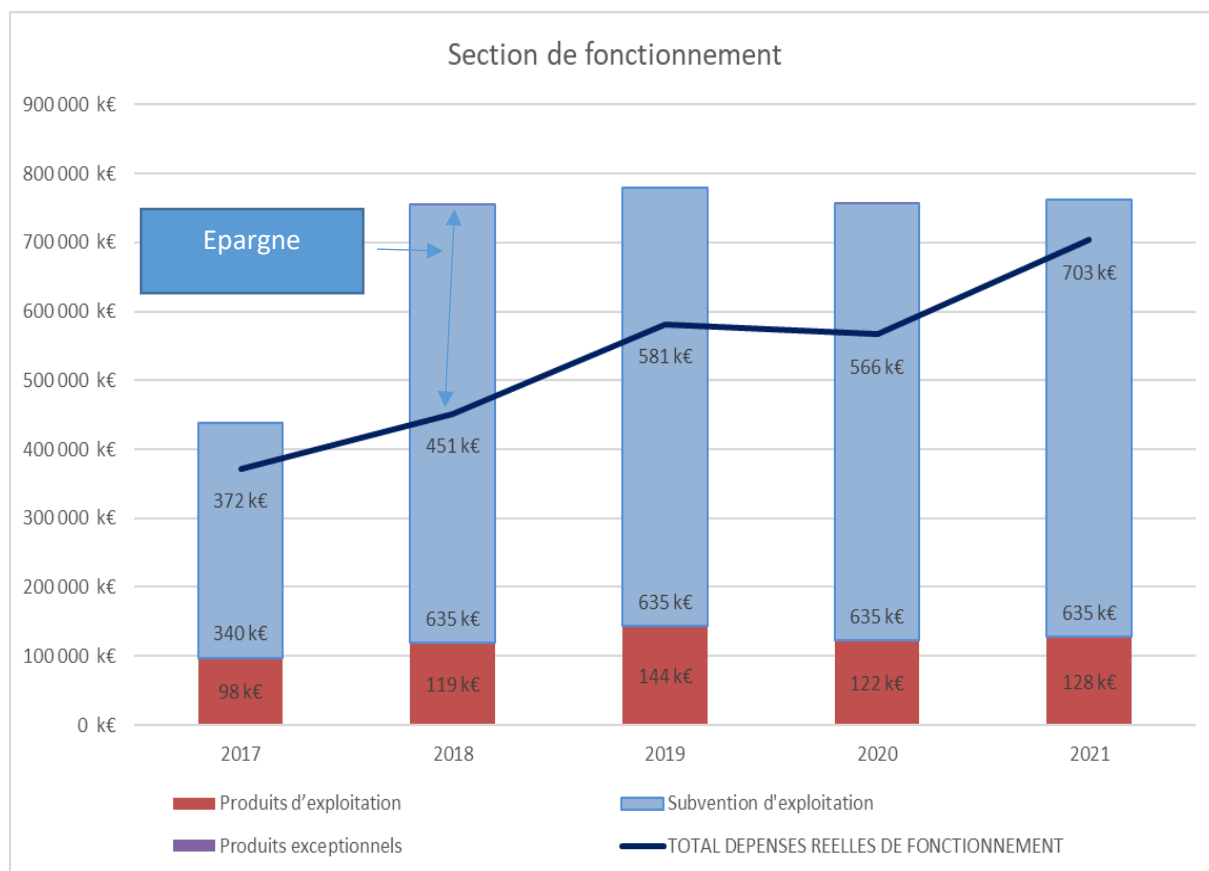
Nous réunirons début 2022 un Comité de site composé des 4 Présidents des collectivités membres ou leurs représentants. Cet organe stratégique permet en effet de débattre des orientations structurantes pour le développement du site et de valider les axes et le positionnement préconisés sur les volets patrimonial et sportif.

Par ces propositions et les actions qui en découleraient, le Syndicat Mixte affirme son positionnement d'un site qui ambitionne un rayonnement large au service de la filière et des cavaliers conformément aux missions qui lui sont confiées par les collectivités qui le composent.

## TRADUCTION BUDGETAIRE

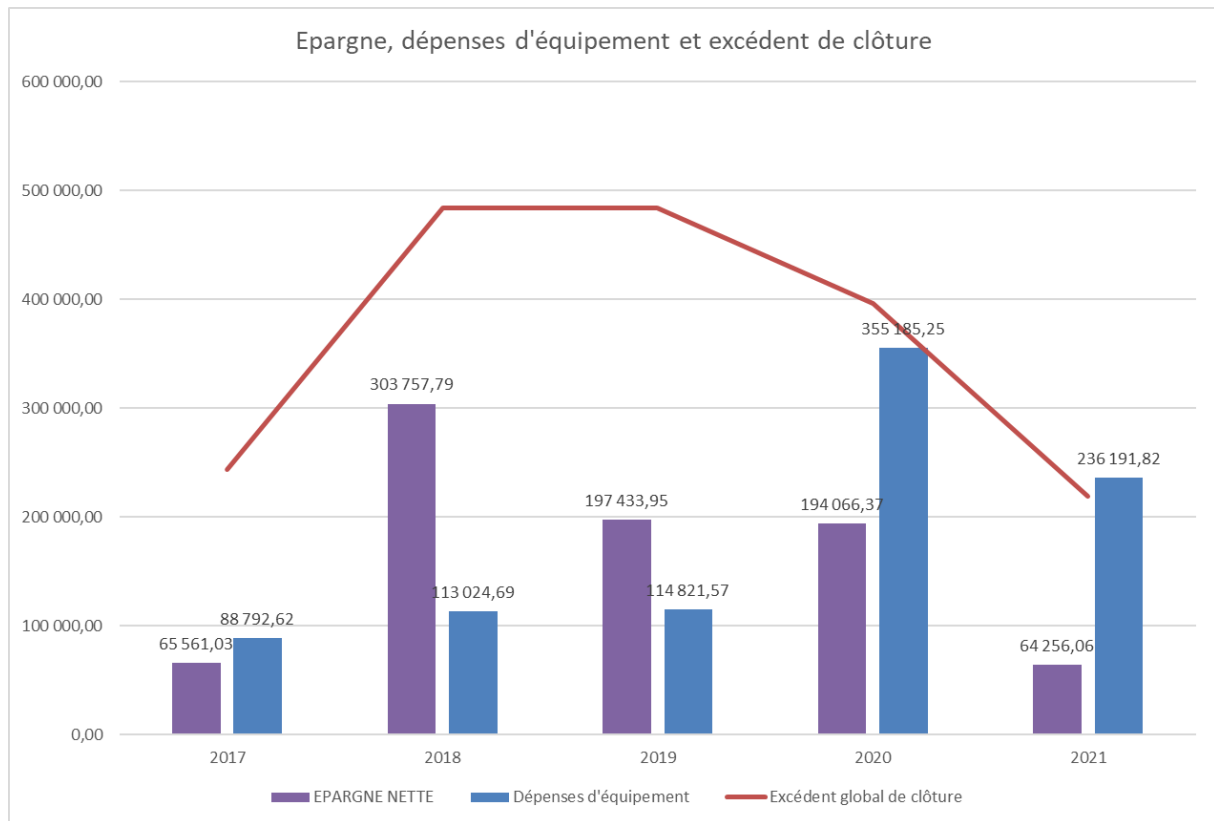
### Rétrospective 2017 - 2021

Les données 2021 sont encore estimatives et seront consolidées à la clôture de l'exercice.



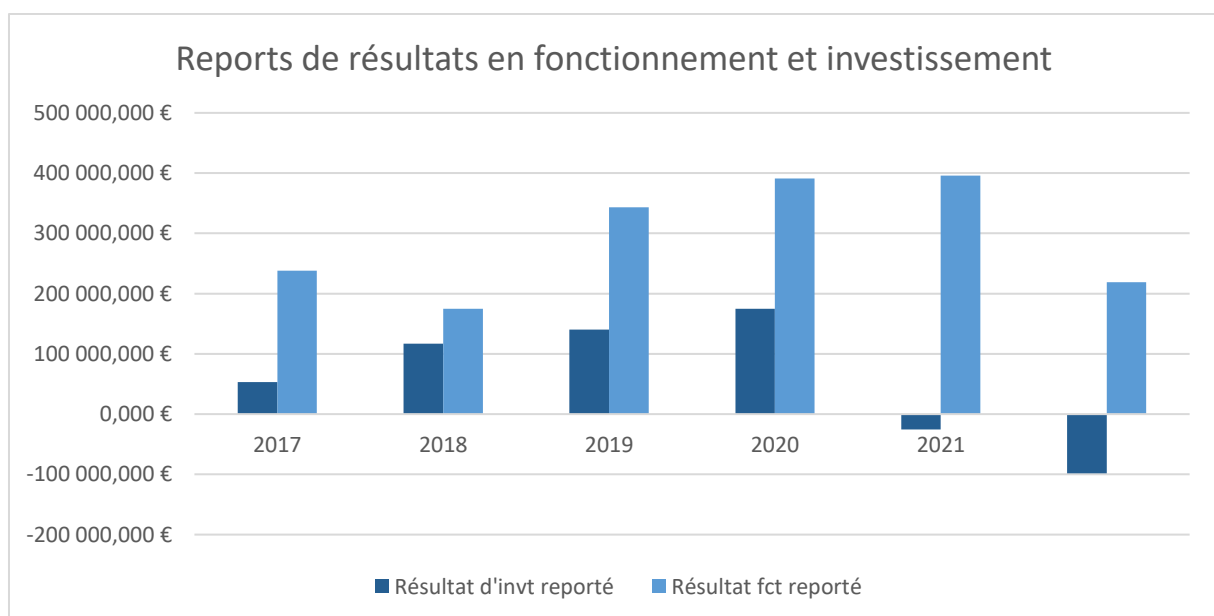
Sur la période 2018-2021, 2018 étant l'année au cours de laquelle les participations des membres au syndicat mixte (subvention d'exploitation) ont été augmentées, le rythme moyen d'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement est de + 16 %, principalement marqué par l'évolution des charges de personnel, du fait de la comptabilisation d'agents supplémentaires en 2020 et 2021. Le chapitre 011 des charges de gestion courante évolue, lui, à un rythme moyen, sur la période 2018-2021, de +9.72 %/an.

En section de fonctionnement, la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles constituent le niveau d'épargne du syndicat. Ce dernier n'ayant à ce jour pas souscrit d'emprunt, les soldes intermédiaires de gestion (épargne de gestion, épargne brute, épargne nette) se confondent. Le niveau d'épargne constitue l'autofinancement permettant de financer les dépenses d'équipement du syndicat.



L'écart positif entre l'épargne et les dépenses d'équipement, notamment sur les exercices 2018 et 2019, a permis jusqu'à présent l'autofinancement total des dépenses d'équipement.

Néanmoins sur les exercices 2020 et 2021, les dépenses d'équipement étant supérieures à l'épargne annuelle dégagée, le financement est opéré par prélèvement sur le résultat (diminuant l'excédent global de clôture) et prélèvement complémentaire sur la section de fonctionnement (virement en compte de réserve). Ceci contribue sur l'exercice 2022 à amoindrir le report de résultat de fonctionnement, élément d'équilibre budgétaire.



## Exercice 2022

### Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 sont envisagées, de manière prudentielle, légèrement en baisse par rapport au budget primitif 2021 : 725 k€ contre 765 k€.

A ces recettes devront s'ajouter le report de résultat de fonctionnement (envisagé aux alentours de 220 k€) et les reprises sur subventions (opération d'ordre) pour près de 40 k€.

Soit un total de recettes de fonctionnement légèrement inférieur à 1M€.

Les dépenses réellement de fonctionnement pour l'exercice 2022 sont envisagées en légère augmentation par rapport à 2021 : 780 k€ contre 775 k€, notamment par augmentation du chapitre 012 de BP à BP de + 27 k€.

A ces dépenses devront s'ajouter les opérations d'ordre de dotations aux amortissement (180 k€) et le virement à la section d'investissement (27 k€).

Soit un total de dépenses de fonctionnement légèrement inférieur à 1M€.

Considérant la diminution du report de résultat en fonctionnement et la dégradation de l'épargne d'exploitation prévisionnelle, l'équilibre budgétaire est atteint par une diminution de l'autofinancement qui est envisagé à 170 k€ en 2022 contre 380 k€ au BP 2021.

### Section d'investissement

Dans l'attente des décisions à venir concernant le plan d'investissement (cf. infra), le Syndicat Mixte propose d'inscrire aux investissements les actions et travaux suivants pour l'année 2022 :

- poursuite des études MOE et préalables pour la rénovation des écuries 7 et 2 : 60 K€
- aménagement des aires équestres (parcours cross) : 35 K€
- poursuite des travaux de maintenance et de rénovation des bâtiments (plâtrerie, menuiserie et peinture) : 85 K€

Soit un total des dépenses d'investissements de 180 k€.

A ces dépenses s'ajouteront le report du déficit d'investissement 2021 (envisagé à 98 k€) ainsi que les reprises de subventions (opérations d'ordre pour 39 k€, contre partie de la recette de fonctionnement).

Soit un total de dépenses d'investissement envisagé à 317 k€.

Le financement de ces dépenses sera donc assuré par les dotations aux amortissements (180 k€, contre partie de la dépense de fonctionnement), le virement en compte de réserve (1068) venant couvrir le besoin de financement 2021 (98 k€), le virement de la section de fonctionnement (27 k€) ainsi qu'un emprunt dit d'équilibre (11 k€).

Plus que jamais, le Syndicat Mixte a besoin de leviers pour permettre le développement de ses activités.

L'ensemble des études conduites pour construire une stratégie ont permis d'élaborer un schéma de développement par le biais d'investissements sur les infrastructures équestres.

L'ambition portée par le site, son positionnement régional en tant que lieu structurant pour la filière et ses projets d'envergure nationale (spectacles, école du cheval de territoire, formation...) doit être traduite par des investissements qui permettront de donner au Haras une nouvelle dimension. Ce schéma est finalisé depuis fin 2020 mais n'a pu être présenté en Comité pour les raisons liées au renouvellement des élus décrites plus haut.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre la présentation du schéma de développement comportant 2 projets majeurs :

- **La rénovation de l'écurie 7** : cette opération s'inscrit dans la droite ligne du schéma directeur du Haras et des missions statutaires du Syndicat Mixte. Elle est rendue nécessaire par l'état de vétusté de ce bâtiment qui est par ailleurs un élément central du fonctionnement du site. Cette écurie héberge en effet les chevaux des nombreux concours accueillis. Estimation 2M€HT phasés sur 4 ans.
- **2 options pour la déclinaison d'un projet structurant d'aménagement des infrastructures équestres** :
  - La première option porte sur l'aménagement d'aires d'évolution extérieures permettant le développement des compétitions outdoors d'avril à octobre. Estimation 3,2 M€HT sur 3 ans.
  - La seconde option porte sur un positionnement grand ouest du Haras comme structure de compétitions indoor permettant l'accueil de manifestations à l'année. Il s'agit de la construction d'une structure couverte aux normes nationales donnant une marge de développement conséquente (concours, formations, événements...). Estimation 5,2 M€HT sur 5 ans.

**En fonction du schéma de développement qui sera retenu par le Comité syndical, et après validation par le Comité de site, un montage juridique ainsi qu'un plan de financement prévisionnel (hypothèses de recours à l'emprunt, subventions dont fonds spécifiques (Fond Eperon) et DRAC...) seront proposés.**

Les élus du Syndicat Mixte sont donc appelés à se positionner sur le principe d'un schéma de développement et à donner mandat au Syndicat Mixte pour engager le travail de préfiguration en ce sens : études préalables, prises de contact avec les services, études des montages juridiques et sources de financements...

Cette décision n'impacte pas le budget 2022. L'exercice permettra de valider la stratégie financière et adapter éventuellement les statuts (évolution des contributions) en fonction des options qui seront retenues.